

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 26/03

Annule et remplace la décision N°26/02

Objet : Signature des marchés relatifs à la réalisation d'inventaires dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1-1°
Considérant la mise en concurrence faite sur la plateforme Marchés sécurisés et sur le site internet du PNR

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Président,

Considérant la conformité des offres des prestataires suivants :

Lot 1 – Groupement GENTIANA/CBNA

Lot 2 - ARHROPOLOGIA

Lot 3 – Groupement LPO AURA Isère et Céline LE BARZ

Lot 4 - CBNA

DECIDE

Article 1 :

De signer les marchés relatifs à **la réalisation d'inventaires dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale**

Lot 1 : avec le **groupement GENTIANA/CBNA** pour un coût total de 36 928.80 € TTC

Lot 2 : avec **ARTHROPOLOGIA** pour un coût total de 11 885 € TTC

Lot 3 : avec le **groupement LPO AURA délégation Isère/LE BARZ Céline** pour un coût total de 7 740.00 € TTC

Lot 4 : avec le **Conservatoire Botanique National Alpin** pour un coût total de 15 994.44 € TTC

Article 2 :

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 23/02/2026

Pour copie conforme

Dominique ESCARON
Président du Parc

